

Extrait du registre des délibérations de la séance du conseil communautaire
du 29 juin 2023

**Délibération n°2023-097 - Finances - Subvention au budget annexe Port de
plaisance pour l'exercice 2023**

Membres élus	61
Membres en exercice	61
Présents ou représentés	55
Ne prend pas part au vote	0
Votants	55
Abstention	0
Suffrage exprimés	55
Majorité absolue	28
Pour	55
Contre	0

L'an deux mil vingt-trois, le 29 juin, à compter de 19h00 le conseil communautaire, régulièrement convoqué en date du 23 juin 2023, s'est réuni Salle des fêtes à Cély-en-Bière, sous la présidence de M. Pascal GOUHOURY.

Membres présents :

M. Pascal GOUHOURY, Président.

Mmes Estelle BERTÉE, Françoise BICHON-LHERMITTE, Isabelle BOLGERT, Francine BOLLET, Véronique FÉMÉNIA, Anne-Sophie GUERIN (présente à compter de la délibération N°2023/086), Mme Anne GHYSSENS, Mme Lamia KORT, Hélène MAGGIORI, Chantal PAYAN, Judith REYNAUD, Sonia RISCO, Pascale TORRENTS-BELTRAN, et Nathalie VINOT.

MM. Christophe BAGUET, Christian BOURNERY, Michel CALMY, Michel CHARIAU, Romain COQUERY, Jean-Claude DELAUNE, David DINTILHAC, Thibault FLINÉ, Patrick GAUTHIER, Julien GONDARD, Francis GUERRIER, Pascal GROS (présent pour le vote de la délibération N°2023/114), Jean HELIE, Fabrice LARCHÉ, Olivier MAGRO, Jean-Philippe POMMERET, Patrick POCHON (à compter de la délibération N°2023/108), Daniel RAYMOND, Thierry REYJAL, Alain RICHARD, Laurent ROUSSEL, Laurent SIGLER, Gérard TAPONAT, Alain THIERY, Yannick TORRES et Anthony VAUTIER.

Membres ayant donné pouvoir :

M. Yann MOREAU à M. Patrick GAUTHIER

Mme Magali BELMIN à M. Thierry REYJAL

Mme Naciba MESSAOUDI à M. Laurent SIGLER

Mme Isabelle MARIE à M. Romain COQUERY

M. Pascal GROS à M. Yannick TORRES (pour le vote des délibérations N°2023-082 à N°2023-118, sauf pour le vote de la délibération N°2023/114)

Mme Marie HOLVOËT à M. Alain RICHARD

Mme Mylène MUSY à M. Pascal GOUHOURY

M. Nicolas PIERRET à M. Olivier MAGRO

M. Michael GOUE à Mme Sonia RISCO

M. Cédric THOMA à M. Daniel RAYMOND

M Vitor VALENTE à Mme Chantal PAYAN

Mme Gwenaël CLER à Mme Francine BOLLET

Mme Cécile PORTE à M. Fabrice LARCHÉ
Mme Marie-Laure VASSEUR à Christian BOURNERY
Mme Marie-Charlotte NOUHAUD à Mme Pascale TORRENTS BELTRAN
M. Frédéric VALLETOUX à M. Julien GONDARD

Membres absents :

Mme Aurélie BRICAUD
Mme Sophie BERTHOLIER
M. Thomas IANZ
Mme Françoise BOURDREUX-TOMASCHKE
M. Patrick POCHON (pour les votes des délibérations N°2023/082 à N°2023/107 et N°2023/114)
Mme Audrey TAMBORINI
Mme Anne-Sophie GUERIN (pour les votes des délibérations N°2023/082 à N°2023/085 et N°2023/114)

Secrétaire de Séance :

M. Christian BOURNERY

Références juridiques :

- **Article L 2224-2 du Code général des collectivités territoriales**

Rapporteur : Mme Véronique FÉMÉNIA

Ce point a été présenté à la commission finances, ressources humaines et mutualisation du 20 juin 2023.

Il est rappelé à l'assemblée que le budget annexe port de plaisance porte les travaux de rénovation des pannes du port de Valvins, investissement conséquent dont l'enveloppe globale estimative est de 850 000 € HT. Il est précisé qu'il était envisagé initialement que cet investissement soit porté par le budget principal. Or, pour donner plus de lisibilité à cette dépense d'investissement, ce projet a été porté au budget annexe port de plaisance.

Cette position ayant été prise en cours de réflexion budgétaire, nous avons eu connaissance seulement ensuite de la possibilité de mettre en place une subvention d'investissement directement du budget général vers le budget annexe concerné. Disposition tout à fait cohérente en la matière.

Les financements obtenus s'élèvent à 360 000 € et couvrent donc une partie de la dépense environ 40%.

Par conséquent, il est proposé à l'assemblée de porter au budget principal de la Communauté d'agglomération une subvention d'investissement d'un montant de 500 000 € vers le budget annexe Port de plaisance afin de financer directement via la section d'investissement, les travaux indiqués.

Ainsi, il est proposé à l'assemblée de :

- Approuver le versement d'une subvention d'investissement de 500 000 € au budget annexe Port de Plaisance pour l'exercice 2023 ;
- Préciser que les crédits sont prévus au budget principal, exercice 2023, par décision modificative, au chapitre 204, compte 2041642 ;
- Autoriser M. le Président à mettre tout en œuvre pour exécuter la présente délibération.

Décision :

L'assemblée décide à l'unanimité de :

- Approuver le versement d'une subvention d'investissement de 500 000 € au budget annexe Port de Plaisance pour l'exercice 2023 ;

- Préciser que les crédits sont prévus au budget principal, exercice 2023, par décision modificative, au chapitre 204, compte 2041642 ;
- Autoriser M. le Président à mettre tout en œuvre pour exécuter la présente délibération.

Fait les jours, mois et an susdits,
Ont signé les membres présents.

Le Secrétaire de Séance,

Christian BOURNERY

Certifié exécutoire le - 5 JUIL. 2023
Date de mise en ligne le - 5 JUIL. 2023
Notification le - 5 JUIL. 2023
AR Préfecture 077-200072346

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans les deux mois suivant sa date de mise en ligne sur le site www.pays-fontainebleau.fr et sa transmission au représentant de l'État auprès du tribunal administratif de Melun ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Pour extrait conforme

Le Président

Pascal GOUHOURY



Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20230705-2023-097-DE
Date de réception préfecture : 05/07/2023